

CONSEIL MUNICIPAL DE SEPTMONCEL SEANCE DU 07/01/2009

Présent(e)s :	PERRIN Raphaël, Maire, GINI Patrick Maire adjoint, ARBEZ-CARME Elisabeth, BONAVERO Catherine, GINDRE Nicolas, MICHAUD Sylvie, MOYAT Alain, PERALTA Françoise, PILLARD Claudie, RAFFIN Christelle, ROLANDEZ Alain, SAVOIE Jean-Christophe.
Absent excusé : Absents :	MICHARD Jean-Louis qui donne procuration à Patrick GINI, CHEVASSUS-A-L'ANTOINE Sandrine, REGAD Bernard.
Secrétaire de séance :	GINI Patrick

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 16/12/2008 qui est approuvé à l'unanimité.

I. PRESCRIPTION D'UN PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

M. le Maire informe l'assemblée que les services de la Direction Départementale de l'Équipement considèrent la délibération du 19/09/2005 comme une délibération de principe incomplète pour engager la procédure de révision du PLU.

En conséquence, la délibération du 20/11/2008 qui fixe les modalités de concertation, étant fondée sur la délibération précitée, devient caduque.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'annuler la délibération du 20/11/2008 et de prendre les dispositions nécessaires afin d'être en adéquation avec les procédures.

M. Le Maire présente à nouveau l'intérêt pour la commune de réviser son Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme. Considérant les faibles possibilités pour promouvoir de nouvelles constructions, les demandes récurrentes en la matière et les difficultés à les satisfaire d'autre part, enfin tenant compte de l'ancienneté de la date d'approbation du Plan d'Occupation des Sols.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- de prescrire la révision du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme sur l'ensemble du territoire communal,
- de fixer de la manière suivante les modalités de concertation permettant à l'ensemble des acteurs d'être informés et de pouvoir s'informer :
 - Organisation de réunions publiques,
 - Organisation d'ateliers thématiques avec invitation des personnes directement concernées,
 - Mise en ligne sur le site Internet de la commune de comptes-rendus sur l'avancée et le contenu du Plan Local d'Urbanisme avec possibilité de réagir en ligne,
 - Mise à disposition d'une boîte à idées au secrétariat de Mairie,
 - Présentation des travaux aux élus des communes voisines.
- de créer en son sein une commission chargée du suivi de l'étude,

- d'associer les services de l'Etat,
- de consulter au cours de la procédure, les personnes publiques prévues par la loi, si elles en font demande,
- de demander que les services de la Direction Départementale de l'Équipement soient gratuitement mis à disposition de la commune pour assurer la conduite de la révision,
- de donner autorisation à M. le Maire pour signer tout contrat, avenant, convention de prestation ou de service, nécessaires à la mise en œuvre de la révision du Plan Local d'Urbanisme,
- de solliciter de l'Etat, qu'une dotation soit allouée à la commune pour couvrir en partie les frais matériels et d'études nécessaires à la révision du Plan Local d'Urbanisme,
- dit que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes seront inscrits au budget de l'exercice considéré.

M. le Maire s'engage à notifier la délibération :

- à M. le Sous Préfet,
- à MM. les Présidents du Conseil Régional et du Conseil Général,
- à MM. les Présidents de la Chambre de Commerce et d'Industrie, de la Chambre des Métiers et de la Chambre d'Agriculture,
- à M. le Président du Parc Naturel Régional du Haut-Jura

qui fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département.

II. SUPPRESSION R.A.S.E.D.

M. le Maire fait part d'un courrier des représentants des personnels du Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED) de Saint-Claude informant de la disparition programmée de ce service selon le projet du Ministère de l'Éducation Nationale.

Ce réseau est constitué de maîtres chargés de l'aide pédagogique, de maîtres rééducateurs et de psychologues, traitant de situations difficiles pour des enfants pour lesquels le soutien scolaire n'est pas suffisant.

M. le Maire et Conseiller Général indique que le Conseil Général a, au cours de son assemblée départementale du 15/12/2008, formulé un vœu en faveur du maintien et du renforcement du dispositif R.A.S.E.D.

A l'instar du Conseil Général, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, demande le maintien du dispositif R.A.S.E.D. afin de garantir la qualité du service public de l'Éducation.

III. NOMINATION CORRESPONDANT DEFENSE

M. le Maire rappelle la circulaire préfectorale du 07/12/2001 dans laquelle il est demandé que soit instaurée au sein de chaque conseil municipal une fonction nouvelle de conseiller municipal en charge des questions de défense. L'élu aura vocation à devenir un interlocuteur privilégié pour la défense.

Une réunion des correspondants municipaux de la Défense aura lieu le 19/01/2009 à Saint-Claude au cours de laquelle il leur sera présenté les tâches qui leur seront attribuées en matière de sécurité civile. M. Patrick GINI propose sa candidature.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, nomme M. Patrick GINI, correspondant municipal de la Défense pour la commune de Septmoncel.

IV. RECENSEMENT

Mme Claudie PILLARD, coordinatrice communale, informe que les agents recenseurs, MM. Jacques JOZ-ROLAND et Damien MERMET, après avoir suivi la première session de formation le 05/01/2009, procèdent actuellement à l'inventaire des logements.

Après la 2^{ème} séance de formation qui aura lieu le 13/01/2009, ils effectueront le recensement de la population entre le 15 janvier et le 14 février 2009. Ils seront munis d'une carte officielle et déposeront au préalable dans les boîtes aux lettres une note d'information.

M. le Maire fait part des données communiquées par l'INSEE suite au recensement réalisé en 2004. Septmoncel comptait 648 habitants sur son territoire, et 670 habitants en incluant la population « rapportée » essentiellement les étudiants hébergés à l'extérieur de la commune.

V. COURRIERS DIVERS

A) LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT (F.O.L.J.)

M. le Maire donne lecture d'un courrier de la Ligue de l'Enseignement – Fédération du Jura (F.O.L.J.) en date du 08/12/2009 remerciant le Conseil Municipal de Septmoncel pour sa motion de soutien aux Associations Educatives Complémentaires de l'Ecole.

Par ailleurs, elle indique que la mobilisation des élus a été d'une très grande ampleur.

B) LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT (F.O.L.J.)

M. Le Maire fait part de la demande de subvention de la Ligue de l'Enseignement (F.O.L.J.) en date du 29/12/2008 relative aux activités théâtrales de Côté Cour dont bénéficient les enfants de l'école de Septmoncel.

Le montant de la subvention demandée reste inchangé pour 2009, soit 200€.

En revanche, compte-tenu de la suppression des aides allouées par l'Etat, le financement des spectacles sera modifié pour 2010. La F.O.L.J aurait besoin d'une participation financière pour l'année civile 2010 de 9 € par place de spectacle.

Mme Christelle RAFFIN, déléguée aux affaires scolaires, est chargée de recenser l'effectif concerné ainsi que le nombre de spectacles. Après étude des informations recueillies, le conseil municipal fera part de sa décision.

C) COLLEGE DU PRE SAINT-SAUVEUR

M. le Maire donne lecture du courrier en date du 12/12/2008 de Mme PEDROARENA, professeur de lettres classiques au Collège du Pré Saint-Sauveur, sollicitant une aide financière pour l'organisation d'un voyage de découverte en Catalogne, réservé aux élèves suivant l'option « langues anciennes ».

Considérant que deux élèves de Septmoncel feront partie de ce voyage, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'allouer une subvention de 60 €.

D) PROBLEME TRANSPORT SCOLAIRE LAJOUX-ST CLAUDE

M. le Maire fait part du courrier de M. Gérard BENOIT A LA GUILLAUME adressé le 27/12/2008 à M. le Directeur de JURA BUS s'exprimant au nom des parents d'élèves, suite à l'accident de bus survenu à Montépile le 18/12/2008 sur une chaussée glissante.

Il est également mentionné d'autres incidents survenus sur la ligne Lajoux – St Claude. Une interrogation se pose quant à la qualité et à la sécurité du service.

Dans un premier temps, M. le Maire souhaite que l'employé communal ait des consignes quant au salage de la route de Montépile dans son ensemble et plus particulièrement aux intersections à proximité du garage Blanc et de l'ancienne gendarmerie.

D'autre part, M. le Maire a sollicité un rendez-vous avec le Directeur de JURA BUS.

E) PRESIDENT DE L'ENTENTE SPORTIVE

M. le Maire porte à la connaissance de l'assemblée les réflexions du Président de l'Entente Sportive dans sa lettre du 10/11/2008 qui fait suite au courrier de M. le Maire et Mme Sylvie MICHAUD, Présidente du Comité des Fêtes, relatif à la réfection de la salle de musique.

M. le Président de l'Entente Sportive approuve l'idée d'un rafraîchissement de cette salle, mais compte tenu de son exiguïté qui entrave l'organisation de certaines manifestations, il souhaite que soit étudié le projet d'une salle plus fonctionnelle.

Dans un premier temps, Mme Sylvie MICHAUD sollicitera des devis, avec l'accord de membres de la Fanfare du Haut-Jura.

Par ailleurs, M. le Maire souhaite que la trésorerie disponible des associations puisse contribuer au projet d'amélioration de la salle de musique afin de la rendre plus agréable. Néanmoins, il précise que ce projet n'a pas la prétention de répondre à tous les besoins

M. Patrick GINI ajoute que les coûts peuvent être limités grâce à l'action de bénévoles.

Il est donc nécessaire d'engager une démarche avec les responsables de la Fanfare du Haut-Jura, d'une part, et de toutes les associations, d'autre part, afin d'avoir une vision plus claire du projet.

VI. QUESTIONS DIVERSES

A) COMPTE RENDU VISITE DE PRE-PIQUETAGE DU SIDEC DU 19/12/08

M. le Maire dresse un compte rendu de la réunion qui a lieu le 19/12/2008 à Septmoncel avec les représentants du SIDEC, d EDF-GDF, des entreprises S.C.E.B. et CEGELEC.

Une étude chiffrée a été demandée pour :

- Un effacement de réseau Rue du Mont sur une longueur d'environ 200 m linéaires, (à réaliser en même temps que les travaux de voirie) ainsi que la pose de lanternes Eclairage Public.
- Le renforcement du carrefour de la Trace, au Manon : avec une partie en technique souterraine, de la propriété de M. Wiel au CD 292 et ensuite jusqu'au Chalet de Châtillon-sur-Chalaronne. La ligne aérienne en fils nus sera conservée sur la partie haute du chantier.
Grâce à ce renforcement, la ligne en fils nus existante entre les carrefours de la Trace et de l'Hôtel Gruet pourra être déposée.
- le recensement total de l'éclairage public existant afin de prévoir un programme de changement de lanternes vétustes sur plusieurs années.

Une subvention à hauteur de 50 % pourra être sollicitée auprès du SIDEC, avec le soutien du Parc Naturel Régional du Haut-Jura, considérant les travaux de suivi de consommation d'énergie réalisés par l'AJENA sur la commune de Septmoncel.

B) ETAT DES VOIES COMMUNALES ET OUVRAGES D'ART

M. le Maire indique que dans le cadre de l'Assistance Technique fournie par l'Etat (ATESTAT), la Direction Départementale de l'Equipement a procédé en 2008 à une inspection des différentes voies communales et un recensement des ouvrages d'art communaux, (ponts, murs) de Septmoncel.

Un tableau récapitulatif détaillé a été édité, indiquant l'état de ces routes et ouvrages d'art, et le cas échéant, les travaux à effectuer à plus ou moins long terme.

Outre l'étude des travaux qu'il conviendra d'envisager en 2009, M. le Maire fait part des besoins d'acquisition de panneaux de signalisation pour une meilleure sécurité.
De plus, M. Nicolas GINDRE souhaite que la numérotation de rues soit prolongée jusqu'aux hameaux de Loges d'Arbez et Le Manon afin de faciliter la localisation des administrés.

B) BÂTIMENT « LA FRATERNELLE » - NOUVEAU PLAN

M. Nicolas GINDRE présente l'avant-projet définitif établi par M. BISSIEUX, architecte.
Un recul du bâtiment ainsi que son retrait le long de la route permettront une organisation plus fonctionnelle et assureront une meilleure sécurité. Ainsi, au rez-de-chaussée, il n'y aura qu'un magasin, plus spacieux, et non deux comme prévu à l'origine.

Le 1^{er} étage sera constitué d'un appartement de type T4, un de type T2 et un de type T3.

Les 2^{ème} et 3^{ème} étages seront constitués chacun de 3 appartements de type T3.

Un ascenseur sera installé.

Ce plan modifié devra être validé par le Foyer Jurassien et M. Gaunet avant le 23/01/2009.

Suite à la présentation de ce nouveau plan et considérant les demandes reçues au secrétariat de mairie, le Conseil Municipal s'interroge sur la possibilité d'une modification éventuelle de la répartition des appartements.

D) LOGEMENT DE LA POSTE

M. le Maire indique que l'état des lieux ainsi que la remise des clés ont été effectués le 27/12/2008, soit deux mois après le départ des occupants, départ non notifié à la mairie.

Selon la loi, les loyers des mois de novembre et de décembre 2008 restent dus.

Néanmoins, les bénéficiaires ne veulent pas les acquitter, prétextant avoir signé un contrat de mise à disposition du logement pour une période de quatre mois, du 01/07/2008 au 31/10/2008.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- d'annuler le titre du mois de décembre,
- de maintenir le titre du mois de novembre, compte tenu de l'absence totale d'information de la part des occupants,
- d'adresser copie de cette décision à Mme la Trésorière.

E) PROBLEME D'EAU – GARAGE SUR L'ETAIN

M. le Maire informe que, suite aux problèmes d'inondations dans le garage situé Sur l'Etain en raison d'un fort ruissellement provenant des terrains en surplomb, une tranchée temporaire a été réalisée en date du 21/11/2008.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, prend acte de la réalisation d'une solution pérenne dès la fonte des neiges avec un raccordement au réseau.

F) BILAN ANNUEL DES REALISATIONS ET DES EN-COURS

M. Patrick GINI dresse le récapitulatif des réalisations au cours de l'année 2008 ainsi que l'état des en-cours et des projets pour 2009.

Il rappelle en outre les travaux effectués par chaque commission.

G) INFORMATION S.I.A. LE CHAPY

M. Nicolas GINDRE indique qu'un document d'information édité par le Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Chapy est à la disposition du public au secrétariat de mairie.

H) EXPOSITION DE NOEL

M. le Maire remercie MM. Rémy CHEVASSUS et Hervé BACHELARD pour l'exposition de leurs photographies à la Mairie de Septmoncel du 19/12/2008 au 02/01/2009.

Séance levée à 23h30

Affiché le 14/01/2009

Le Maire,

Raphaël PERRIN